

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Liaison STEP Audois,
ESTAMBIGOU / VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
MOLINIER - articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
Prestations : VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du
topographiques : 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil
commune de communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,
CASTELNAUDARY Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande
Décision n° 23-116 publique,
Vu le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens
approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021,
article 8.2,
Ampliation faite le **CONSIDERANT** qu'il convient de faire établir des prestations de relevés
topographiques pour la liaison des stations d'épuration Estambigou et
Molinier, commune de CASTELNAUDARY,
Certifié exécutoire en **VU** la consultation réalisée par les services communautaires dans le
Préfecture le : cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Et par la publication
le :

ARTICLE I : de confier les prestations de relevés topographiques pour la
liaison des stations d'épuration Estambigou et Molinier, commune de
CASTELNAUDARY à SAS Cabinet BRAHEM – GUENERET – Géomètres
experts sise 17 rue de Mazagran, 11000 CARCASSONNE pour un
montant total de 4 700,00 € H.T

Et par notification de :

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget assainissement.

ARTICLE III : la présente décision n° 23-116 sera inscrite au registre des
arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil
Communautaire.

ARTICLE IV : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 21 septembre 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230921-DECISION_23116-DE